



STATUT APPRENTISSAGE

CAPA JARDINIER-PAYSAGISTE

Le CAPa Jardinier-paysagiste est un diplôme de niveau III, délivré par le ministère de l'agriculture. Le Jardinier Paysagiste réalise des opérations d'aménagement et d'entretien de jardins privés ou d'espaces publics à l'aide d'outils manuels et d'engins motorisés.

Les travaux sont réalisés sous le contrôle de la hiérarchie.

PUBLIC CONCERNÉ

Être âgé de 16 à 29 ans ou avoir 15 ans et sortir de 3^{ème}

PRÉREQUIS, MODALITÉS D'ACCÈS

- Disposer des capacités physiques requises
- Le sérieux et la motivation professionnelle sont des atouts majeurs

OBJECTIFS

Obtenir une qualification professionnelle (Le diplôme de CAPa Jardinier-Paysagiste de niveau III)

- Se former à l'entretien et à la création d'aménagements paysagers.
- Se former à l'entretien du matériel et d'équipements

CONTENU DE LA FORMATION

Matières Professionnelles

MIP - Module d'initiative professionnelle : la végétalisation des espaces urbains

MP1 - Insertion du salarié dans l'entreprise

MP2 - Maintenance des matériels

MP3 - Mise en place d'aménagements paysagers

MP4 - Travaux d'entretiens paysagers

Matières Générales

MG1 - Agir dans des situations de la vie sociale

MG2 - Mettre en œuvre des démarches contribuant à la construction personnelle

MG3 - Interagir avec son environnement social

MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES

Formation par alternance
À LA CERLANGUE

CAPA JARDINIER-PAYSAGISTE

STATUT APPRENTISSAGE

MÉTHODES MOBILISÉES

- Cours en salle de formation avec prise en compte du vécu en entreprise
- Travaux pratiques et mises en situation dans un atelier équipé et un parc de 4,5 hectares
- Formation alternée de périodes à la MFR et de périodes en entreprise ou en collectivité

DÉLAIS D'ACCÈS, DURÉE ET DATES

- La formation CAPa JP démarre en septembre, elle dure 24 mois
- Partagés entre le CFA (910 heures) et l'entreprise (5 semaines de congés payés par an)
- Les contrats d'apprentissage peuvent être signés dès le mois de juillet précédent l'entrée en formation
- Cette formation débute en septembre

TARIF(S)

- La formation est totalement prise en charge par l'OPCO ou le CNFPT
- Les frais de déplacement et d'hébergement et de restauration sont à la charge de l'apprenti

ÉVALUATION ET QUALIFICATION

- La validation du CAPa Jardinier-paysagiste s'effectue selon 2 modalités distinctes :
- 80 % sous forme de contrôle continu en cours de formation
 - 20 % au cours des épreuves terminales

PASSERELLES ET DÉBOUCHÉS POSSIBLES

- Insertion professionnelle en tant qu'Ouvrier Paysagiste
- Baccalauréat Professionnel Aménagements Paysagers
- Brevet Professionnel Travaux Paysagers
- Spécialisation vers la Formation CS Élagage

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Les salles de formation et les espaces de vie sont accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Pour toute information concernant les adaptations de nos formations nécessaires aux personnes en situation de handicap, contactez notre référent handicap



CULTIVONS LES RÉUSSITES

MAISON FAMILIALE RURALE DE LA CERLANGUE

Château de Bellevue - 1940 route de Tancarville • 76430 La Cerlangue

Tél : 02 35 20 05 08

mfr.la-cerlangue@mfr.asso.fr • www.mfr-la-cerlangue.fr



PLAN D'INVESTISSEMENT
DANS LES COMPÉTENCES

